

**SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche**  
1, rue Roland Moreno  
**26300 ALIXAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE  
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 7 juillet 2020 à 18 h 30 le Comité syndical s'est réuni à Chatuzange le Goubet sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames GENTIAL, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER, et Messieurs ANGELI, BELLIER, BONNET, BRARD, BRUNET, CARDI, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, LUNEL, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROLLAND, SIEGEL, SOULIGNAC, VALETTE, VALLON, VASSY ;

Pouvoirs : de Mme ROSSI à M. DUBAY

Date de convocation 26 juin 2020 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 28

Nombre de pouvoirs : 1

---

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2019**

Vu les articles L5211-1 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article 4 de l'Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant que le compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier est conforme au compte administratif,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré**

Pour : 28 délégués dont 1 disposant d'un pouvoir et représentant 29 voix  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DECIDE,**

- **D'approuver** le compte de gestion 2019 transmis par le trésorier de Valence Agglomération,
- **D'autoriser le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

**Ainsi fait et délibéré le 07 juillet 2020 et ont signé au registre tous les membres présents.**

**Lionel BRARD**

  
**Président**